

B15 319

CONSTRUCTA PROMOTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.700.000 €
Siège social : 73 rue de Miromesnil
75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 432.863.728
S.I.R.E.T. 432.863.728.00015

ACTE SOUS SEING PRIVE

DU 29 JUIN 2005

VALANT DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

05 SEP. 2005

L'an 2005,
Le 29 juin,
A 14 heures,

N° DE DÉPOT 53284

La Société CONSTRUCTA, Société Anonyme au capital de 1.540.000 €, sise 73 rue de Miromesnil – 75008 PARIS, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le n° B 347.461.246, représentée par son Président, Monsieur Marc PIETRI,

Agissant en qualité de seule actionnaire de la S.A.S. CONSTRUCTA PROMOTION, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'Actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président et les comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés.

L'Actionnaire unique approuve expressément le montant des charges somptuaires non déductibles des bénéfices assujettis à l'I.S., s'élevant à 3.334 €.

L'Actionnaire unique approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, donne quitus de son mandat pour cet exercice au Président.

DEUXIÈME DECISION

L'Actionnaire unique, statuant sur l'affectation du résultat, décide que celui-ci, qui s'établit comme suit :

- Bénéfice de 227.324 €

sera affecté de la façon suivante :

- Report à nouveau : 227.324 €.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

Compte-tenu du fait que les capitaux propres de la société sont redevvenus, après affectation du bénéfice de l'exercice, supérieurs à la moitié du capital social, l'Actionnaire unique donne tous pouvoirs au Président, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet de supprimer la mention de la perte au Registre du Commerce et des Sociétés.

L'Actionnaire unique
CONSTRUCTA S.A.
Représentée par Monsieur Marc PIETRI

